



## Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 02 au Comité Technique Spécial Départemental du 25 janvier 2022

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Le 13 janvier, dans l'Aisne, comme dans le reste de la France, les personnels de l'Education nationale ont massivement exprimé par la grève leur opposition à la politique ministérielle. Ils ont exprimé, dans l'unité, des revendications claires : exigence de moyens pour protéger les personnels et les élèves, recrutements massifs à hauteur des besoins, augmentation immédiate du point d'indice...

Les quelques mesures lâchées par le gouvernement au soir du 13 janvier ne sauraient répondre aux revendications. Les 3 200 recrutements (quasi tous précaires) annoncés au niveau national, sont largement insuffisants et personne ne sait quand les masques FFP2 promis aux seuls collègues de maternelle vont arriver.

Le ministre doit répondre aux revendications, c'est pourquoi, avec la FSU, la CGT Educ'action, Sud Education, la FCPE, et les organisations lycéennes, la **FNEC FP-FO** appelle les personnels à participer à une nouvelle journée de grève interprofessionnelle le jeudi 27 janvier

Concernant l'ordre du jour de ce CTSD, la préparation de la rentrée scolaire 2022 avec les mesures de carte scolaire, le Ministre Blanquer entend afficher 1965 équivalents temps pleins (ETP) de moyens d'enseignements supplémentaires dans le premier degré mais ces « moyens » supplémentaires sont en réalité récupérés sur le dos de la formation des professeurs stagiaires qui travailleront à plein temps au lieu d'un mi-temps. Il s'agit donc d'un joli tour de passe-passe pour faire croire à l'opinion publique que des postes sont créés alors que c'est bien 60 postes qui seront supprimés.

Sur ces 1965 ETP supplémentaires annoncés par le ministre :

- 1243 ETP sont consacrés à l'amélioration des décharges de direction
- 35 ETP sont destinés aux expérimentations des contrats locaux d'accompagnement dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes ;
- 25 ETP sont réservés à des unités d'enseignement autisme ou des « dispositifs d'autorégulation ».

Des postes seront également consommés pour :

- étendre les expérimentations relatives aux politiques territoriales (Marseille notamment) ;
- finaliser le dédoublement des grandes sections en Education Prioritaire
- finaliser le plafonnement à 24 en GS, CP, CE1

Alors qu'à l'heure actuelle les remplacements ne sont plus assurés et qu'on fait appel à des retraités, que beaucoup de classes sont encore surchargées, que les postes spécialisés manquent partout, que restera-t-il pour baisser les effectifs dans les classes, prendre en charge efficacement les élèves en difficulté ou en situation de handicap ?

Que restera-t-il pour assurer le remplacement des enseignants absents sachant par ailleurs que le ministre persiste ici et là à affecter les remplaçants en priorité pour mettre en œuvre les formations par constellations ou les évaluations d'école ?

La réponse est simple : il ne restera pas grand chose surtout avec les 5 ETP supplémentaires pour notre académie dont 1,5 ETP pour notre département.

En ouvrant les documents préparatoires, c'est effectivement ce que nous avons pu constater...vous proposez, hors dédoublements, 35 fermetures de classes pour seulement 8 ouvertures. La balance finale proposée fait apparaître que la marge de manœuvre du jour reste faible et n'aura pas vocation à rassurer des enseignants déjà bien malmenés par la situation générale.

**Le ministre Blanquer prépare une rentrée 2022 catastrophique. La FNEC FP-FO ne l'accepte pas et revendique :**

- **L'abandon de la réforme de la formation initiale des enseignants et le retour à une véritable formation pour les stagiaires ;**
- **La création des postes pour ouvrir des classes partout où cela est nécessaire, pour arrêter les fermetures de classes ;**
- **La création de postes de remplaçants pour que chaque enseignant absent soit remplacé ;**
- **Les créations de postes spécialisés, de PsyEN, d'AESH... nécessaires à la prise en charge de tous les élèves en difficulté ou en situation de handicap, l'abandon des PIAL et l'arrêt de la logique d'inclusion systématique et forcée ;**
- **L'augmentation des décharges de direction pour toutes les écoles. Pas une école sans décharge hebdomadaire ;**
- **L'abandon des formations en constellations et des évaluations d'école ;**
- **Le recrutement immédiat de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci, la titularisation ou la stagiairisation de tous les contractuels qui le souhaitent.**